

GE_GERICHTE ATAS/434/2013 vom 8. Mai 2013

GE Cour de justice, 2013-05-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_434_2013

FR: GE_GERICHTE ATAS/434/2013 du 8 mai 2013

IT: GE_GERICHTE ATAS/434/2013 del 8 maggio 2013

Erwägungen

E. 1

Prend acte de ce que la défenderesse s'engage à verser à la demanderesse la somme de 25'000 fr. pour solde de tout compte des prétentions formulées dans la demande faisant l'objet de la présente procédure.

E. 2

L'y condamne en tant que de besoin.

E. 3

Prend acte de ce que la demanderesse accepte la somme de 25'000 fr. pour solde de tout compte de ses prétentions dans la présente procédure.

E. 4

Prend acte de ce que les parties s'engagent à garder le présent accord confidentiel.

E. 5

Les y condamne en tant que de besoin.

E. 6

Compense les dépens.

E. 7

Prend acte de ce que la défenderesse s'engage à prendre en charge les frais d'arbitrage de 3'000 fr., à savoir en l'occurrence un émolument de justice fixé à 500 fr. et les frais du Tribunal de 2'500 fr.

E. 8

L'y condamne en tant que de besoin.

E. 9

Informe les parties de ce qu'elles peuvent former recours contre le présent arrêt dans un délai de 30 jours dès sa notification auprès du Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 LUCERNE), par la voie du recours en matière de droit public, conformément aux art. 82 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF); le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire ; il doit être adressé au Tribunal fédéral par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'art. 42 LTF. Le présent arrêt et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être joints à l'envoi.

La greffière

Florence SCHMUTZ

La présidente

Maya CRAMER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.